



Charte de Coopération du sillon alpin pour le développement durable déchets (CSA3D)

Avenant n°6

Etant préalablement exposé ce qui suit :

Les collectivités locales du sillon alpin et leurs groupements, présents sur les départements de l'Ain, de l'Ardèche, des Hautes-Alpes, de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie, ont signé le 13 décembre 2011 une charte de coopération dont les principaux objectifs se déclinent selon trois axes principaux :

1 - Constituer un réseau d'échanges sur des problématiques communes comme les mâchefers, le suivi environnemental des installations, la comparaison des coûts de fonctionnement, la gestion et le traitement des encombrants, le groupement des ventes de matières premières issues du tri, ...

2 - Mutualiser les équipements publics et les compétences par la mise en place de groupement de commandes, d'un inter dépannage entre installations, ...

3 - Développer une stratégie commune en matière de gestion et traitement des déchets grâce à une vision globale à l'échelle du **Sillon Alpin**, à la maîtrise de la gestion des déchets en termes techniques, environnementaux, financiers, et assurer une cohérence dans l'organisation du territoire (limiter les déplacements de déchets par exemple).

Le 27 novembre 2012, un premier avenant a été signé afin d'intégrer huit nouvelles collectivités dans la coopération avec pour objectif de renforcer la collaboration entre les territoires.

Deux avenants ont été signés afin d'intégrer le SITOM des Vallées du Mont Blanc et le SICTOM Sud-Grésivaudan dans la coopération.

Fin 2015, la Communautés de Communes du Trièves a intégré la coopération.

Enfin, fin 2022, le SICTOBA a intégré la coopération.

Au total ce sont **18 collectivités** qui sont concernées par la coopération.

En date du 23 décembre 2022, la Communauté de Communes du Pays des Ecrins a délibéré pour solliciter son adhésion à la charte.

En application de l'article n°2 de la Charte de Coopération l'adhésion à la présente peut être ouverte à d'autres groupements de collectivités, établissements publics, syndicats mixtes et autres personnes morales de droit public intervenant dans le domaine de la gestion et du

traitement des déchets et qui en font la demande. Cette demande doit être acceptée à l'unanimité des adhérents à la charte.

L'objet du présent avenant n°6 est donc de constater l'intégration de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins à la CSA3D après délibération des assemblées délibérantes.

Article 1 – Périmètre territorial de la coopération

Le périmètre de coopération ainsi constituée devient le suivant :

CSA3D actuellement – 18 membres	
1. Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA) 2. Syndicat Intercommunal de VALORisation (SIVALOR) 3. Syndicat des déchets, de l'eau et de la valorisation (SYDEVAL) 4. Syndicat Mixte Savoie-Déchets 5. Syndicat Intercommunal du BREDa et de la Combe de Savoie (SIBRECSA) 6. Communauté de Communes de l'Oisans 7. Communauté de Commune le Grésivaudan 8. Grenoble-Alpes-Métropole 9. Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais 10. SMICTOM de la Bièvre 11. Communauté de Commune du Briançonnais 12. Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche-Drôme (SYTRAD) 13. Syndicat des Portes de Provence (SYPP) 14. SITOM des Vallées du Mont Blanc 15. Saint Marcellin Vercors Isère Communauté 16. Communauté de Communes de la Matheysine 17. Communauté de Communes du Trièves 18. SICTOBA	
Nouveau membre	
19. Communauté de Communes du Pays des Ecrins	

Article 2

Toutes les autres dispositions de la charte demeurent inchangées.

Signatures des 19 collectivités,

Pour le SYPP, son Président,
Monsieur Alain GALLU,

Pour la Métropole Grenoble-Alpes-Métropole, son Président,
Monsieur Christophe FERRARI

Pour Savoie Déchets, sa Présidente,
Madame Marie BENEVISE

Pour le SILA, son Président,
Monsieur Pierre BRUYERE

Pour le SIBRECSA, son Président,
Monsieur Christophe BORG

Pour la Communauté de communes de l'Oisans, son Président,
Monsieur Guy VERNEY

Pour la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, son Président,
Monsieur Bruno CATTIN

Pour le SYTRAD, sa Présidente,
Madame Geneviève GIRARD

Pour le SIVALOR, son Président,
Monsieur Serge RONZON

Pour la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan, son Président,
Monsieur Henri BAILE

Pour le SYDEVAL, son Président,
Monsieur Frédéric CAUL-FUTY

Pour la Communauté de Communes de la Matheysine, sa Présidente,
Madame Coraline SAURAT

Pour le SICTOBA, son Président,
Monsieur Jean-Francois BORIE

Pour le SMICTOM de la Bièvre, son Président,
Monsieur André GAY

Pour la Communauté de Communes du Briançonnais, son Président,
Monsieur Arnaud MURGIA

Pour le SITOM des Vallées du Mont Blanc, sa Présidente,
Madame Christèle REBET

Pour Saint Marcellin Vercors Isère Communauté, son Président,
Monsieur Frédéric DE AZEVEDO

Pour la Communauté de Communes du Trièves, son Président,
Monsieur Jérôme FAUCONNIER

Pour la Communauté de Communes du Pays des Ecrins, son Président,
Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS